Aix-en-Provence (13) : Aram et Houria condamnés pour fraudes à la CAF

17/10/2015 à 19h15

Il avait rêvé de la France, Aram Khatchatryan. Il quitte l'Arménie à 22 ans et vient travailler. Il demande d'abord un statut de réfugié en 2009 qui lui sera refusé. "Vous avez eu plusieurs fois l'ordre de quitter le territoire et vous ne pouviez plus travailler en France", poursuit la juge Chavarot qui préside l'audience correctionnelle où comparaît Aram Khatchatryan pour **escroquerie entre 2012 et 2015 et pour détention de faux documents.**



En 2010, il avait accepté la fausse carte de séjour qu'un type, dit-il, lui avait proposée dans un bar et pour laquelle il avait déboursé 8 000 euros. Un faux document qui lui avait permis de travailler et ensuite de percevoir des allocations de logement puis familiales, étant devenu père de deux enfants. **Une somme versée par la Caf, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, pour un montant dépassant les 24 000 euros.** […]

Sur son casier figure une condamnation pour s'être soustrait à l'exécution d'une décision de reconduite à la frontière, en 2009. […] En plus de l'argent versé par la Caf, il y avait aussi le RSA versé par ce qui s'appelait avant le Conseil général, devenu Conseil départemental. […]

Houria Tabelkousi a refusé la convocation délivrée par huissier pour le tribunal ; elle ne s'expliquera pas sur les sommes indues, perçues après déclaration mensongère à la Caf : 4 182 € de RSA, 6 506 € d'allocations logement, 6 683 € de primes… "Même après le contrôle, elle continue à ne pas déclarer", déplore Julien Pronier qui requiert 5 000 € d'amende que le tribunal ramènera à 3 000. La prévenue avait dit n'avoir pas compris comment faire sa déclaration.

Source

Merci à **Lilib**